

«ADRESSE_1»
«ADRESSE_2»
«CP» «LOCALITE»

Votre interlocuteur : Sandrine LESEUR
+32 (0)71 20 28 06
sandrine.leseur@ceneo.be
Nos références à rappeler : RD/SL/2614 21-31740

Charleroi, le 15 novembre 2023

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à notre **Assemblée générale ordinaire** qui se tiendra le **vendredi 15 décembre 2023 à 18h00**, en notre siège social (bâtiment SOLEO, boulevard Mayence 1/1, 6000 Charleroi, Salle « Le Cube » - 7^{ème} étage¹).

ORDRE DU JOUR

1. Première évaluation annuelle du Plan stratégique 2023 - 2025 ;
2. Prise de participation dans un partenariat avec Ether Energy Développement ;
3. Nominations statutaires.

Nous attirons votre attention sur le fait que, conformément à l'article :

- L1523-12 §1^{er} du CDLD, à défaut de délibération, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente, et ce pour chacun des points de l'ordre du jour ;
- L1523-13 §1^{er} alinéas 4 et 5 du CDLD, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.

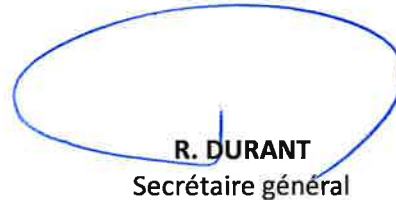
../..

¹ Le parking, situé au niveau -2 du bâtiment, sera accessible (entrée par la rue du Poirier ou par le Bd Mayence ; suivre les panneaux « Le Cube »)

En outre, l'article L1523-23 §1er al.2 du CDLD prescrit d'informer chaque membre des Conseils communaux et provinciaux associés de notre Plan stratégique. A cet effet, vous trouverez, en annexe, les courriers nominatifs destinés à chacun des membres de votre Conseil.

Nous comptons beaucoup sur votre participation et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments tout dévoués.

POUR LE PRESIDENT,



R. DURANT
Secrétaire général

Annexe(s) : 1 modèle de délibération
1 note explicative sur les points de l'ordre du jour
La première évaluation annuelle du Plan stratégique 2023 – 2025 est, quant à elle, téléchargeable sur notre site internet : www.ceneo.be.

Pour le bon déroulement de la séance, les délégués sont priés d'arriver ½ heure avant le début de l'Assemblée générale afin de s'enregistrer et de signer la liste de présences.